

La gestion documentaire et l'archivage chez les Fédérations cantonales de coopération au développement Des fonds d'associations aux dimensions archivistiques variables et leur possible contribution au patrimoine archivistique « non étatique »

Ruth Wenger

ruthw@worldcom.ch

En Suisse, les associations sans but lucratif et de solidarité diverses ont une tradition bien ancrée. Dès le milieu des années nonante, leur fonctionnement est influencé par deux nouvelles tendances, caractéristiques de la gestion institutionnelle et d'entreprise, à savoir la gestion des connaissances et la démarche « qualité ». C'est-à-dire, d'une part la mise en valeur de leur savoir et de leurs expériences, de manière à pouvoir les appliquer et les exploiter à nouveau, en créant une valeur ajoutée aux connaissances acquises, à la qualité de leurs services et enfin à leur visibilité. D'autre part, la mise en place de critères de fonctionnement pour répondre aux normes qui en garantissent la qualité, ainsi que celle des prestations fournies.

Toutefois, l'apport des associations de coopération au développement au sein de la coopération suisse globale est généralement peu documenté.

Cette étude se veut une contribution à la connaissance de la gestion documentaire et des archives des sept Fédérations cantonales de coopération au développement présentes dans les six cantons de Suisse romande et au Tessin. Elles regroupent les ONGs ou petites associations ou communes qui soutiennent des activités ou projets de développement, ceci en ayant comme objectifs de se connaître et d'échanger, de réunir des compétences et d'obtenir une visibilité accrue et d'accéder à des financements.

Le travail dresse d'abord un aperçu de l'évolution de la coopération au développement suisse, puis s'articule selon deux axes à partir des observations tirées des études de cas des sept Fédérations. Le premier axe s'attache à présenter ces Fédérations en tant que structures, à identifier les documents qu'elles produisent et à analyser les processus et outils éventuels de la gestion documentaire et de l'archivage qu'elles appliquent, ainsi qu'à observer les modalités d'accès à leur fonds. De cette première partie émanent ensuite les leçons apprises et les pistes à suivre en vue d'améliorer la gestion des documents au sein des dites Fédérations.

Le second axe analyse la politique d'acquisition des Archives d'Etat et le rôle que peuvent y jouer les Fonds d'archives d'associations qui y sont versés, ceci dans l'idée de l'apport de ces derniers au patrimoine archivistique « non étatique ». Puis il s'intéresse plus particulièrement aux services d'archives d'Etat des sept cantons concernés. Enfin, à partir du cas de la Fédération genevoise de coopération qui verse ses archives aux Archives d'Etat de Genève, il soupèse les avantages et les inconvénients que représente une telle démarche auprès des différents acteurs concernés.

Pour clore, le travail émet différentes perspectives susceptibles de marquer les pratiques de gestion des documents au sein des Fédérations cantonales de coopération au développement.